

Extraits des comptes-rendus de conseils municipaux

Les comptes-rendus de séance sont consultables en mairie dans leur intégralité

Séance du 27 juin 2018

Conseillères absentes excusées : M. Denoy pouvoir à Ch. Bénazet, A. Dardard

Conseillers absents excusés :

S. Gasc pouvoir à C. Lafon, J-M. Jimenez pouvoir P. Balty P. Carrière, B. Larroche.

Secrétaire de séance : V. Sommer, secrétaire de mairie.

➤ Rénovation du groupe scolaire : choix de l'organisme de prêt.

Des demandes ont été faites auprès du Crédit Agricole et de la Caisse d'Epargne pour un prêt à long terme et pour un prêt relais.

PRÊT à LONG TERME							
Banque	Montant	Durée	Périodicité	Taux	Échéances	Coût	Frais
Crédit Agricole	500 000	25 ans	Annuelle	2,15%	26 063,41	151 585,25	500 €
Caisse Epargne	500 000	25 ans	Annuelle	2,26%	26 398,56	159 964,00	500 €

PRÊT RELAI							
Banque	Montant	Durée	Périodicité	Taux	Échéances	Coût	Frais
Crédit Agricole	450 000	2 ans	Annuelle	1,05%	4 725,00	454 725,00	450 €
Caisse Epargne	450 000	2 ans	Annuelle	1,00%	4 500,00	454 500,00	500 €

Claude Lafon, maire, propose de retenir le Crédit Agricole, car le coût est moins important sur du long terme et le prêt est validé par le comité des finances contrairement à la Caisse d'Epargne qui doit réunir la commission de validation.

Accord de l'assemblée à l'unanimité des présents.

Le taux du prêt relais au Crédit Agricole est de 1,05 %, une négociation va être demandée afin de baisser à 1,00 %.

➤ Nouveaux statuts du Service public de l'eau Hers Ariège (SPEHA).

La commune de Montesquieu-Lauragais est membre du SPEHA.

L'assemblée décide à l'unanimité des présents d'adopter les nouveaux statuts.

➤ Délégué à la protection des données : mission de l'Agence technique départementale (ATD).

L'ATD propose la mise en place d'un délégué à

la protection des données (DPD) aux collectivités territoriales afin de responsabiliser celles-ci dans la protection des données personnelles qu'elles utilisent dans le cadre de leur traitement informatique. Cette nouvelle prestation ne donnera pas lieu à une facturation et sera comprise dans le montant de la cotisation annuelle d'adhésion à l'ATD.

Accord de l'assemblée à l'unanimité des présents.

➤ **Rénovation du groupe scolaire :**
désignation de l'entreprise pour le lot n° 4
zinguerie, couverture.

M. le maire rappelle qu'un marché à procédure adaptée a été lancé pour la réalisation des travaux de rénovation et extension de l'école. Les entreprises SAS ZANELLA et SANIZINC ont répondu à l'appel d'offres. Monsieur le maire propose de retenir la société SANIZINC pour un montant de 37 329.00 H.T, qui a eu la meilleure note au classement.

Accord de l'assemblée à l'unanimité des présents.

➤ **Rénovation du groupe scolaire :**
désignation de l'entreprise pour le lot n° 8
serrurerie.

Ce point est reporté au prochain conseil n'ayant pas reçu les informations nécessaires.

➤ **Rentrée scolaire 2018 : nouveaux horaires**
des agents.

Suite à l'allongement de la pause méridienne et la mise en place d'un ALAE, les taux d'encadrement obligatoires (1 encadrant pour 14 enfants de moins de 6 ans et 1 encadrant pour 18 enfants de plus de 6 ans) entraînent la modification des horaires des animatrices : Adriana Benezech passe dorénavant de 22h15 à 23h50 et Claire Clausel passe de 14h à 17h 15. Les horaires de Christine Lafitte et Martine Noguera seront adoptés au prochain conseil car certains points sont à revoir.

Accord de l'assemblée à l'unanimité des présents.

➤ **Tarifs périscolaires 2018/2019.**

Les tarifs restent inchangés pour la rentrée 2018/2019. Une révision sera faite à la rentrée scolaire 2019/2020.

Accord de l'assemblée à l'unanimité des présents.

➤ **Urbanisme : institution du sursis à**
statuer.

M. le maire informe le Conseil municipal que le Code de l'urbanisme prévoit que, dans les cas où un PLU est en cours d'élaboration, l'autorité compétente peut décider de surseoir à statuer sur toute demande d'autorisation concernant des constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur PLU. Le sursis à statuer constitue donc une mesure de sauvegarde en différant la décision de délivrer une autorisation d'urbanisme et s'applique sur la totalité du territoire communal. Celui-ci peut être instauré pour une durée de deux ans à compter de l'entrée en vigueur de la décision. Cette décision doit toutefois être motivée, il faut justifier en quoi le projet est de nature à compromettre ou à rendre plus onéreux l'exécution du futur PLU.

L'assemblée décide à l'unanimité des présents de délibérer afin de pouvoir appliquer le sursis à statuer.

➤ **Urbanisme demandes.**

DP : M. Yves Rodriguez, Les Thomases, création d'une terrasse.

DP : M. Patrick Person, route de Nailloux, portail et muret.

PC : Mme Nathalie Troislouche, Laucate, rénovation maison existante.

PC : M. Pierre Humeau, chemin de Ronde, garage et abri de jardin.

PC : M. Philippe Blind, le Comté, création de 2 logements.

PC : Mme Marthe Gicquel, rue de l'Ancien Petit Fossé, maison individuelle.

➤ **Comptes-rendus de réunions.**

Chemins ruraux du 24 mai et 6 juin 2018.

Ces deux réunions ont été consacrées au recensement de ces chemins en les répertoriant sur une carte.

Conseil d'école du 11 juin 2018.

Les principaux points évoqués sont les suivants :

Effectifs de la rentrée 2018/2019,

Travaux à l'école et projet de délocalisation,

Projet d'école 2018/2021,

Bilan du Plan particulier de mise en sécurité (PPMS),

Bilans de la coopérative, des actions menées et du suivi des élèves,

Fête de l'école.

Réunion publique - Projet d'école du 14 juin 2018 :

Au cours de cette réunion l'architecte a présenté un film de l'aménagement terminé en trois dimensions. Des échanges avec l'assistance ont permis d'apporter des réponses autant de la part de Mme Ryckwaert, architecte, de M. Lasserre, programmiste et assistant à la maîtrise d'ouvrage,

➤ **Les comptes-rendus suivants sont disponibles en mairie.**

Terres du Lauragais - CLECT du 24 mai 2018.

Terres du Lauragais - Voirie du 28 mai 2018.

Terres du Lauragais du 29 mai 2018 :

Terres du Lauragais - Régime indemnitaire du 5 juin 2018.

Jurés d'assises du 8 juin 2018.

Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) du 9 juin 2018.

Réseau 31 (SMEA) habitants de Négra du 12 juin 2018.

Groupe scolaire - Signature des marchés du 15 juin 2018.

Réseau 31 (SMEA) - Bassin Adour Garonne du 18 juin 2018.

Assemblée générale des communes du Canal du 22 juin 2018.

➤ **Informations diverses.**

- Exercice incendie à la cantine de l'école du 26 juin 2018 : rien à signaler durant cet exercice, tous les élèves ont bien suivi les consignes de sécurité.
- Requête d'un administré : lors de fortes pluies l'eau descendant du moulin d'En Haut, franchit le fossé et se déverse sur son terrain, ce qui entraîne un débordement. Un représentant du secteur routier est allé sur place afin de trouver une solution pour dévier le cheminement de l'eau.
- Terres du Lauragais - Accès aux déchetteries de Villefranche de Lauragais et Montgeard : un état des lieux de ces déchetteries fait apparaître des dysfonctionnements liés à l'accès aux camions. A compter du 1^{er} juillet 2018, l'accès aux camions plateaux sera refusé sur les deux déchetteries.
- Syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement (SMEA) : dans le cadre de la construction de la station d'épuration, un deuxième courrier de relance a été adressé à Maître Claude Dehay en charge de la rédaction de l'acte relatif à l'acquisition des parcelles, au profit du SMEA 31.
- Office national des forêts (ONF) - Coupes de bois : l'Office national des forêts nous informe qu'une prorogation de délai pour permettre de terminer l'exploitation de la coupe de bois est accordée.
- Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) : une opération Eco-défis est proposée afin de valoriser les entreprises artisanales volontaires qui s'engagent pour le

développement durable à travers l'obtention du label « Eco-Défis des commerçants et des artisans »

- Les locataires se trouvant dans le logement 10 rue des Plumassières ont donné leur préavis. Il sera vacant le 16 septembre 2018.
- Remerciements du Comité des fêtes pour la subvention 2018.
- Remerciements du Caousou pour le prêt du stade et des vestiaires de la commune à l'occasion de leur marche de solidarité.
- A la suite d'un incident survenu sur une des lignes téléphoniques de la mairie, la société Orange, à titre exceptionnel, nous a accordé

un geste commercial de 12 957.22 € HT. La mairie reste redevable de la somme de 1 728,57 €.

- Accessibilité - élévateur mairie : le document complémentaire au dossier envoyé dans le même courrier que les documents de l'école n'a pas été exploité, le dossier incomplet n'a pas été retenu.

➤ **Remarques diverses.**

- Au stop en bas de la côte d'En Serny, les arbres gênent la visibilité des véhicules qui s'engagent sur le carrefour.

Séance levée à 22h30.